

Professionnels de santé : une aide au carburant pour les libéraux



© 2022 Les Echos Publishing

Alors que le coût des carburants est en train de flamber, l'Assurance maladie a décidé d'attribuer, depuis le 25 avril dernier, une aide exceptionnelle de 15 centimes d'euro par litre de carburant aux professionnels de santé afin de les soutenir financièrement pour leurs déplacements au domicile de leurs patients. Cette mesure s'appliquera jusqu'au 31 juillet 2022, date à laquelle la remise à la pompe accordée à tous les conducteurs devrait également prendre fin. Concrètement, l'aide exceptionnelle consiste en une hausse de 1 centime d'euro du tarif unitaire des différentes indemnités kilométriques (IK, IKP, IKM...) et en une revalorisation de 4 centimes d'euro du tarif unitaire des différentes indemnités forfaitaires de déplacement.

Cumul possible avec la remise à la pompe

Peuvent bénéficier de cette aide les médecins généralistes, les spécialistes, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les pédicures-podologues, les orthophonistes ou encore les orthoptistes. En pratique, ils doivent saisir les nouveaux tarifs lors de la facturation ou bien vérifier que leur logiciel tient compte de

ces modifications. L'aide peut se cumuler avec la remise à la pompe d'un montant de 15 centimes d'euro également accordée à tous les conducteurs, ce qui leur permet donc de percevoir une aide totale de 0,30 € par litre pour les praticiens.

© 2022 Les Echos Publishing